

Fête de l'Escargot 2024

Règlement du concours de Pâtisserie amateurs :

Article 1 : Organisation

Le concours aura lieu le **Samedi 29 Juin 2024** au foyer de Cruviers-Lascours.

Il est organisé dans le cadre de la troisième édition de la Fête de l'Escargot sous l'autorité de la commune de Cruviers-Lascours responsable d'organiser, de coordonner et de suivre le concours.

Article 2 : Inscription des participants

Les inscriptions sont gratuites et sont à déposer au plus tard le Vendredi 21 Juin en mairie ou à renvoyer par mail à : mairie@cruviers-lascours.fr.

Le concours sera scindé en 2 catégories : Adultes et Enfants.

Les candidats doivent s'inscrire suffisamment à l'avance car le nombre de concurrents sera limité à 12 (6 adultes et 6 enfants (1 enfant par fratrie)).

Les gagnants ayant terminé premiers lors de l'édition 2023 ne sont malheureusement pas autorisés à participer à celle de cette année afin de laisser une chance aux autres participants...

Après le concours, chaque gâteau sera automatiquement découpé et dégusté par le public présent.

Article 3 : Thème du concours

Le thème du concours sera bien sûr **l'Escargot**, à vous d'exprimer votre créativité dans la forme, le goût, la décoration... ! Amusez-vous !

Article 4 : Dépôt des gâteaux

Les participants apportent leur gâteau au foyer entre 14h et 15h (dernier délai).

Les desserts seront photographiés et mis à disposition du jury. Le concours débutera à 15h.

Article 5 : Critère d'évaluation

Afin de donner à chacun une chance de gagner, 3 critères d'évaluations seront pris en compte :

🌀 L'apparence : Jolie présentation et respect du thème.

🌀 La découpe : Tenue et texture.

🌀 Le goût : Doit être agréable à la dégustation.

Article 6 : Le jury

Le jury sera composé de 5 personnes.

Article 7 : Proclamation des résultats

Les 2 premiers desserts ayant recueilli les meilleures notes dans chaque catégorie, seront proclamés « Meilleurs Desserts de la Fête de l'Escargot 2024 ». La remise des Prix s'effectuera à partir de 15h30.

Article 8 : Annulation du concours

Les organisateurs se donnent le droit d'interrompre, annuler, différer ou reporter le concours et/ou d'en modifier ses modalités si les circonstances l'exigent.
Le règlement sera actualisé et mis à jour si besoin.

À vos recettes !!!